



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **28**
 Nombre de votants : **34**
 Date de convocation : **06/06/2017**

L'an **Deux Mille DIX-SEPT** le 15 Juin, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à LLAURO, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
AU 15 JUIN 2017

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - LLOBET (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL (Fourques) -TOURNE (Llauro) — VILA (Oms) - PUIG (Sainte Colombe) - NOURY (St Jean Lasseille) – MASO (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, RUIZ, MON, BERNADAC, BOURRAT, RAYNAL, FERRER (Thuir) – LESNE (Tordères) – AMOUROUX (Tresserre) - ALBERT (Trouillas) – PERALBA, FLACHAIRE (Villemolaque).

Procurations :

M. PIMENTEL (Fourques) à J.L. PUJOL
 P. MAURAN (Montauriol) à A. PUIG
 P. MAURY (Thuir) à J.M. LAVAIL
 R. PEREZ (Thuir) à R. LEMORT
 B. BATALLER-SICRE (Thuir) à L. FERRER
 R. ATTARD (Trouillas) à J. ALBERT

Absent :

P. TAURINYA (Brouilla)
 A. DOUTRES (Caixas)
 P. BELLEGARDE (Passa)
 B. COUSSOLE (Trouillas)

Certifié exécutoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170615-73-17TabEffec-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2017

Publié ou Notifié

le

Madame Sabine RAYNAL est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu complété de la dernière séance du Conseil a été adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Président **RAPPELLE** à l'Assemblée la délibération n°13/2017 modifiant le tableau des effectifs.

Compte tenu de divers avancements de grade et d'échelons liés à l'évolution normale des carrières des agents, et afin de prévoir la stagiairisation d'un agent contractuel sur la filière technique, il convient d'adapter le tableau des effectifs précédemment validé par délibération du 03 Mars 2017 tel que suivant au regard des dispositions nouvelles:

CREATION	SUPPRESSION
+ 2 postes d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe
1 poste d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet	-1 poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
+ 1 poste d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à 26/35ème	- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet
+ 1 poste d'animateur principal de 1 ^{ère} classe	- 1 poste d'animateur territorial de 2 ^{ème} classe
+1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	- 1poste d'auxiliaire de puériculture de 2 ^{ème} classe
+ 1 poste d'adjoint technique sur la filière technique	

Le Président **PROPOSE** au Conseil d'adapter le tableau des effectifs, et de procéder à la création des postes associés à compter du 15 Juin 2017 :

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président,
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE de procéder à la création des postes indiqués ci-dessous à compter du 15 Juin 2017 :

FILIERE	CREATION	SUPPRESSION
Administrative	+ 2 postes d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe
Technique	1 poste d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet	-1 poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
Administrative	+ 1 poste d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à 26/35ème	- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet
Animation	+ 1 poste d'animateur principal de 1 ^{ère} classe	- 1 poste d'animateur territorial de 2 ^{ème} classe
Sanitaire et Sociale	+1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	- 1poste d'auxiliaire de puériculture de 2 ^{ème} classe
Technique	+ 1 poste d'adjoint technique sur la filière technique	

DECIDE de modifier le tableau des effectifs en conséquence, annexé à la présente délibération ;

PRECISE que les postes créés seront pourvus selon les règles applicables à la Fonction Publique Territoriale ;

DIT que des contractuels pourront également être recrutés, pour faire face à un besoin occasionnel, saisonnier ou en remplacement d'un titulaire momentanément absent ;

AUTORISE M. le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi FAIT et DELIBERE les jours, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170615-73-17TabEffec-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2017

